

Département de
l'Aisne
Arrondissement de
LAON

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux juin à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil communautaire, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 10 juin 2021 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :	64
Nombre de conseillers en exercice :	64

Présidence : Alain LORAIN,

Etaient présents :

ALLART Laurent, ALLUCHON Jean-Maurice, BARTELS Patrick, BAS Betty, BERNARD Evelyne, BONNET Hubert, BOULANGER Pierre-André, BOYER Béatrice, CALMUS Philippe, CAVEL Olivier, CHARPENTIER Aline, CHAUPIN Ludovic, COULBEAUT Béatrice, DA ENCARNACAO Paolo, DEGREMONT Nathalie, DUCAT Philippe, DUCATILLON Jean-Louis, FERON Didier, FERRET Nathalie, GANDON Bernard, GILET Rémy, HANON Christophe, LACHAMBRE Didier, LEFEVRE Liliane, LEGRAND Colette, LICETTE Gérard, LIEBENS Frédéric, LORAIN Alain, MAINRECK Estelle, MALINOWSKI Alain, MATHIS Marie-Anne, MESSIEUX Lionel, MITOUART Caroline, MOUGENOT Paul, NORMAND Alain, PINCHON Didier (Suppléant de HALLIER Marie-Christine), RASERO Philippe, RASSIN Patrick, RAVAUX Martine, REDMER Frédéric, REDMER Régine, RENARD Hubert, SERIN Denis, THIRAUT Damien, VANNOBEL Christian, VERHOESTRAETE Olivier, VIANO Daniel, WEHR Alain, ZIOMECK Mickaël

Mandat de procuration :

MARLIER Francis par RAVAUX Martine

Absents :

BOLLINNE Hervé, BOTTIN Jean-Louis, CAUJOLLE Sandrine, DEHOVE Claude, GOOSSENS Françoise, LECUYER Damien, LEVASSEUR Stéphanie, MOMEUX Pierre, PHILIPPOT Claude, PRESTAIL Alexandre, RINCHEVAL Johan, TIMMERMAN Philippe, VAN DEN AVENNE Urbain, WIART Benoit

Secrétaire de séance : Madame RAVAUX Martine

Délibération 2021 06 22 4 : Approbation du dossier de réalisation de la ZAC et du programme des équipements publics de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) du Champ Rolland de Villeneuve sur Aisne

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
49	45	44	1	5	0

Par délibération du 13 juin 2019, le Conseil Communautaire a pris en considération la réalisation d'une opération d'aménagement portant sur la création de la ZAC du Champ Rolland à Villeneuve-sur-Aisne (poursuite du parc d'activité existant). Les réflexions menées ont conduit la Communauté à mettre en œuvre une procédure de zone d'aménagement concerté (ZAC). Ainsi, la délibération du 13 juin 2019 a défini les objectifs d'aménagement et les modalités de concertation préalable à la ZAC du Champ Rolland à Villeneuve-sur-Aisne.

Par délibération du 4 février 2021, le Conseil Communautaire a approuvé le dossier de création de la ZAC du Champ Rolland à Villeneuve-sur-Aisne.

Dans ces conditions, il convient désormais

1. D'approuver le dossier de réalisation de la ZAC du Champ Rolland à Villeneuve-sur-Aisne, lequel comprend, conformément aux dispositions de l'article R. 311-7 du code de l'urbanisme :
 - Le projet de programme des équipements publics, comprenant : l'aménagement des voiries limitrophes au périmètre de la ZAC si nécessaire ; les voiries et réseaux divers, internes à la ZAC, ainsi que les places et espaces verts ;
 - Le projet de programme global des constructions, qui prévoit 135 940 m² cessibles, dont 67 970 m² constructibles (le PLU limite l'emprise au sol à 50%) ;
 - Les modalités prévisionnelles de financement de l'opération, échelonnées dans le temps ;
 - Les équipements publics de la ZAC seront financés principalement par la cession des charges foncières aux constructeurs et par d'éventuelles subventions. Les constructions seront exonérées de la part communale de la taxe d'aménagement.

2. D'approuver le programme des équipements publics de la ZAC du Champ Rolland à Villeneuve-sur-Aisne, conformément aux dispositions de l'article R. 311-7 du code de l'urbanisme.

Par ailleurs, en vue de la future réalisation des travaux de la ZAC du Champ Rolland (extension du parc d'activité), il sera nécessaire, avant d'engager les travaux, de maîtriser l'emprise prévue pour réaliser les travaux de voiries et réseaux divers, l'aménagement paysager.

Une négociation auprès des propriétaires est en cours sur la base de l'avis du pôle dévaluation domaniale de Beauvais (ex-France Domaine) rendu le 20 avril 2021 pour évaluer la parcelle concernée. Si la négociation amiable échoue, conformément à la législation en vigueur, la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) sera nécessaire afin d'acquiescer par expropriation, les terrains indispensables à la réalisation du parc d'activité. A cet effet, il est nécessaire, le cas échéant, que le préfet soit saisi d'une demande par le conseil communautaire.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 311-1 et suivants, R 311-6 à R 311-9 ;

Vu l'article L.2121.29 du Code général des collectivités territoriales

Vu la délibération du 13 juin 2019 définissant les objectifs d'aménagement et les modalités de concertation préalable à la création de la zone d'aménagement concerté du Champ Rolland à Villeneuve-sur-Aisne ;

Vu la délibération du 4 février 2021 qui tire le bilan de la concertation préalable et qui approuve le dossier de création de la ZAC ;

Vu l'avis tacite n°2021-5486 de la Mission Régionale d'Autorité environnementale sans observation dans le délai de rigueur. Par conséquent le dossier d'étude d'impact ne comporte pas de complément par rapport au dossier d'étude d'impact présent dans le dossier de création de ZAC ;

Vu la présentation du dossier de réalisation de ZAC lors de la réunion publique numéro 2 à la salle des fêtes du Villeneuve-sur-Aisne le 14 juin 2021 de 18h30 à 20h00. Aucune observation ne nécessite de modifier le dossier ;

Vu le dossier de réalisation qui lui a été présenté ;

Vu l'avis favorable de la Commission « économie » du 14 juin 2021;

Vu l'avis du pôle dévaluation domaniale du 20 avril 2021

CONSIDÉRANT l'intérêt de poursuivre le développement du parc d'activité du Champ Rolland à Villeneuve-sur-Aisne pour dynamiser le territoire et répondre à la demande locale ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

APPROUVE le dossier de réalisation de la ZAC du Champ Rolland à Villeneuve-sur-Aisne comprenant les pièces énumérées par Monsieur le Président dans son exposé

APPROUVE le programme des équipements publics de la ZAC inclus dans le dossier de réalisation ;

PRÉCISE poursuivre le dialogue et l'information avec le public sur l'avancement du projet de ZAC via les différents bulletins communautaires et sur le site internet de la Communauté ;

PRÉCISE que le nombre de mètres carrés cessibles et les équipements publics à réaliser (voirie et réseaux divers notamment) peuvent évoluer en fonction de la demande locale et du phasage. Le numéro de lot et le nombre de mètres carrés cessibles seront recalculés et précisés lors de la signature du Cahier des Charges de Cession de Terrains (CCCT) par l'aménageur et l'acquéreur.

PRÉCISE que la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté et en mairie de Villeneuve-sur-Aisne pendant un mois, que mention de cet affichage sera inséré en caractères apparents dans un journal dans le département ;

DÉCIDE d'acquérir en pleine propriété, par voie d'expropriation à défaut d'accord amiable, les terrains nécessaires à la réalisation du parc d'activité.

SOLLICITE Monsieur le Préfet de l'Aisne pour le lancement de la procédure de Déclaration d'utilité publique (DUP) concernant l'extension du parc d'activités du champ Rolland à Villeneuve sur Aisne

INSCRIT à son budget les crédits nécessaires au financement de l'ensemble des dépenses relatives à la procédure de DUP.

PRÉCISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le Tribunal Administratif.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Certifiée et publiée,
Pour extrait conforme,

Une signature numérique stylisée en gris, accompagnée du nom "Alain LORAIN" en petits caractères en dessous.

ALAIN LORAIN
2021.06.25 15:25:30 +0200
Ref:20210625_101602_1-3-O
Signature numérique
le Président